



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Vous trouverez, ci-après, la fiche de renseignement à retourner complétée à :

En partenariat avec :



Agir pour
la biodiversité



Katia Herrgott – Pôle Aménagement et développement territorial

Par mail :

k.herrgott@cc-valleedugaron.fr

Ou par courrier :

CCVG

ZA de Sacuny

262, rue Barthélémy Thimonnier

69530 Brignais

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

1. LE PROGRAMME *CHANTIERS BIODIVERSITE*

Contexte

La CCVG s'est dotée, en janvier 2024, d'une stratégie *Biodiversité 2024-2034*. Celle-ci s'appuie sur les espaces agricoles et naturels du territoire pour faire face au double défi du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

En outre, elle met en œuvre, depuis 2018, sa stratégie *Agriculture 2030*, dont un volet porte sur l'accompagnement à l'adaptation de l'agriculture et à sa résilience face au changement climatique.

L'agriculture, profondément dépendante du vivant pour la production alimentaire, notamment, est un des secteurs les plus bénéficiaires de la nature. Elle participe également à façonner une biodiversité spécifique : la biodiversité agricole, entendue comme l'ensemble des diversités génétique, des espèces et écosystémique associées ou créées par l'agriculture.

C'est pourquoi la CCVG lance un nouveau programme d'accompagnement à la restauration de la biodiversité dans les espaces agricoles et naturels de la CCVG, qui est présenté ci-après.

Objectifs du programme

Dans le cadre de ses stratégies *Biodiversité 2024-2034* et *Agriculture 2030*, la CCVG souhaite donc mettre en place un programme qui vise à mobiliser les différents acteurs des milieux agricoles afin de :

- Améliorer la résilience au changement climatique des espaces agricoles et des fermes du territoire ;
- Contribuer à préserver la biodiversité et les continuités écologiques des zones agricoles et naturelles de la vallée du Garon.

Déroulement du programme

Les dossiers retenus bénéficieront d'un accompagnement des partenaires de la CCVG en cinq étapes :

- Phase de diagnostic écologique des parcelles et de pratiques culturales en place
- Préconisations d'aménagements naturels à réaliser pour restaurer la biodiversité sur ces parcelles
- Mise en place d'une convention tripartite : propriétaire foncier – exploitant – CCVG validant les aménagements à réaliser sur les parcelles et les engagements de chaque partie.
- Réalisation des chantiers : plantations de haies, restauration et créations de mares, fabrication et pose de nichoirs à oiseaux, gîtes à chauve-souris, ...
- Suivi des aménagements réalisés

Peuvent déposer un dossier

- Les **propriétaires des parcelles**, même s'ils n'exploitent pas eux-mêmes les parcelles ;
- Les **agricultrices ou agriculteurs exploitant des parcelles** sur la CCVG, même s'ils n'en sont pas propriétaires (un accord des propriétaires sera nécessaire) ;
- Une **collectivité territoriale propriétaire de parcelles agricoles** exploitées en régie ou dans le cadre d'un bail rural.

Critères d'éligibilité

Tout dossier de candidature devra répondre aux critères suivants :

- Les parcelles concernées ont un usage agricole,
- Elles sont situées sur la CCVG,
- Elles sont exploitées à titre professionnel (pas nécessairement par le propriétaire).

Critères de priorisation

S'il s'avère nécessaire de prioriser les candidatures reçues, seront privilégiées les candidatures :

- Les plus ambitieuses en termes de surface concernée par l'accompagnement ;
- Pour lesquelles il y a une volonté forte du fermier travaillant les parcelles concernées, qu'il soit porteur du projet ou non, de s'impliquer dans le projet ;
- Dont les parcelles sont situées sur des secteurs dégradés en termes de biodiversité ou présentant de forts enjeux écologiques ;
- Lorsque le siège d'exploitation du fermier en place est situé sur la CCVG.

En candidatant, vous vous engagez

Les propriétaire(s) et fermier en place s'engagent à maintenir les aménagements réalisés pendant au moins 25 ans.

Le fermier en place s'engage par ailleurs à participer à la réalisation des chantiers et à assurer, par la suite, le bon entretien des aménagements.

2. LE CANDIDAT

NOM et Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

Etes-vous :

- propriétaire des parcelles concernées ? OUI NON

- exploitant des parcelles concernées ? OUI NON

Si vous n'exploitez pas vous-même les parcelles, l'agricultrice ou l'agriculteur qui les exploite est-il volontaire pour s'impliquer dans cet accompagnement ?

OUI NON

Informations concernant le fermier en place :

NOM et Prénom :	
Raison sociale de l'exploitation agricole :	
Adresse du siège de l'exploitation agricole :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

!! L'implication du fermier en place est indispensable pour que l'accompagnement soit engagé.

3. LES PARCELLES

Préciser, dans le tableau ci-dessous, les informations concernant les parcelles sur lesquelles vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement.

!! Seules les parcelles situées sur une commune de la CCVG (Brignais, Chaponost, Millery, Montagny, Vourles) peuvent bénéficier d'un accompagnement.

Commune	Références cadastrales	Surface (m ²)	Production	Labellisation de la parcelle (AB,...)

4. QUESTIONS PREALABLES

Y a-t-il des problématiques particulières sur ces parcelles, en lien avec les impacts du changement climatique, que vous souhaitez aborder en priorité ?

Des expérimentations (changements de pratiques, agroécologie, agroforesterie, recours à de nouvelles espèces, implantation d'infrastructures agroécologiques, etc.) ont-elles déjà été engagées par vous-même ou la personne qui exploite les parcelles ?

OUI NON

- ***Si oui, lesquelles :***
- ***Ont-elles été accompagnées ? Par qui ?***

Avez-vous des remarques ou des questions ?